

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 novembre 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

DESIGNATION D'UN
NOUVEAU MEMBRE
AU SEIN DES
COMMISSIONS
MUNICIPALES
N° 2 ET 4.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Farida FEKAR, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Jean DESLANDES, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Georges AMZEL par Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT : Mathieu AGOSTINI.

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20191120-D123-19-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

OBJET : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES N° 2 ET 4.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2121-22,
VU la délibération n° D48/14 du 9 avril 2014 instituant la création de 4 commissions municipales,

VU les délibérations n° D49/14 du 9 avril 2014, D98/16 du 28 septembre 2016 et D68/19 du 26 juin 2019 désignant les membres des 4 commissions municipales,

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de Monsieur Claude RINGUET, il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de membre suppléant au sein de la Commission n° 2 : affaires sociales, prévention, santé, handicap et sécurité, et au sein de la Commission n° 4 : urbanisme, développement durable, environnement et économie, tout en respectant la représentation proportionnelle qui avait été appliquée précédemment,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DESIGNNE, en remplacement de Monsieur Christophe RINGUET, démissionnaire :

- Monsieur Claude COLLIN : membre suppléant au sein de la « *Commission n°2 : Affaires sociales, prévention, santé, handicap et sécurité* » ;
- Monsieur Claude COLLIN : membre titulaire au sein de la « *Commission n°4 : Urbanisme, développement durable, environnement et économie* ».

ARTICLE 3 : DIT que, outre le Maire, président de droit, les commissions municipales n°2 et 4 sont désormais composées comme suit :

Commission n° 2 : Affaires sociales, prévention, handicap et sécurité					
Innovation, Solidarité et Concertation : Tous ensemble pour Les Lilas		Engagés pour Les Lilas		Les Lilas autrement	
7 titulaires	7 suppléants	1 titulaire	1 suppléant	1 titulaire	1 suppléant
Patrick CARROUËR	Françoise BALTEL	Georges AMZEL	Claude COLLIN	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Mathieu AGOSTINI
Malika DJERBOUA	Christine MADRELLE				
Nathalie BETEMPS	Liliane GAUDUBOIS				
Isabelle DELORD	Valérie LEBAS				
Camille FALQUE	Jean DESLANDES				
Marlène UZAN	Guillaume ROUSSEAU				
Christian LAGRANGE	Madeline DA SILVA				

Accusé de réception en préfecture
 093-219300456-20191120-D123-19-DE
 Date de télétransmission : 22/11/2019
 Date de réception préfecture : 22/11/2019

Commission n° 4 : Urbanisme, développement durable, environnement et économie					
Innovation, Solidarité et Concertation : Tous ensemble pour Les Lilas		Engagés pour Les Lilas		Les Lilas autrement	
7 titulaires	7 suppléants	1 titulaire	1 suppléant	1 titulaire	1 suppléant
Christian LAGRANGE	Johanna BERREBI	Claude COLLIN	Sonia ANGEL	Marie-Geneviève LENTAIGNE	Mathieu AGOSTINI
Gérard MESLIN	Christine MADRELLE				
Isabelle DELORD	Delphine PUPIER				
Christophe PAQUIS	Lionel BENHAROUS				
Guillaume ROUSSEAU	Patrick CARROUËR				
Narcisse NGAKA	Marlène UZAN				
Guillaume LAFEUILLE	Françoise BALTEL				

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Délibération votée par : Voix pour : 34 Voix contre : Abstentions : NPPV :
--

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **26 NOV 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20191120-D123-19-DE Date de télétransmission : 22/11/2019 Date de réception préfecture : 22/11/2019
--